

Objectifs de la table ronde Moyen-Orient et Afrique du Nord

L'objectif de cette table ronde est de **définir une stratégie** pour augmenter le nombre d'États parties à l'OPCAT dans la région et assurer sa mise en œuvre efficace par ces États.

Aperçu de la situation de l'OPCAT dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord

Ratifications de l'OPCAT dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord

Un certain nombre d'États de la région ont soutenu l'adoption de l'OPCAT par l'Assemblée générale de l'ONU en décembre 2002, à savoir le Maroc, le Bahreïn, la Jordanie, le Liban et le Yémen. Cependant, au moment de l'entrée en vigueur de l'OPCAT en juin 2006, aucun État de la région n'avait ratifié l'instrument. Cinq ans après, en juin 2011, seuls deux États l'ont fait : le Liban en décembre 2008 et la Tunisie en juin 2011. Le gouvernement du Maroc a accepté d'adhérer à l'OPCAT et a adopté la législation nécessaire en 2011. Cet État devrait devenir partie à cet instrument d'ici à novembre 2011.

Mise en œuvre de l'OPCAT : Mécanismes nationaux de prévention dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord

Le Liban n'a pas encore mis en œuvre l'OPCAT, car il y a eu des retards considérables dans la mise en place d'un mécanisme national de prévention (MNP) (malgré le délai d'un an imparti à cet effet). La Tunisie devrait bientôt commencer à réfléchir à la meilleure manière de mettre en place, dans un avenir proche, un MNP.

Le Sous-comité pour la prévention de la torture (SPT) et la région Moyen-Orient et Afrique du Nord

Le SPT a effectué une visite au Liban en juin 2009. Le gouvernement libanais n'a, jusqu'à présent, pas autorisé la publication du rapport de visite du SPT, mais pourrait accepter de partager son expérience en matière de visites du SPT avec d'autres.

Depuis février 2011, la région est également représentée parmi les experts internationaux qui composent le SPT : une experte libanaise est membre et vice-présidente de cet organe.

Aperçu des progrès et des défis à surmonter pour l'OPCAT dans la région MOAN cinq ans après son entrée en vigueur

1. Adhésion à la philosophie de l'OPCAT

Le principe de **visites effectuées dans les lieux de détention** par des experts indépendants - comme moyen de protéger la dignité humaine - est **assez familier aux États de la région**. Dans toute la région, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a visité des centaines de détenus, qu'il s'agisse de personnes détenues dans leur propre pays ou de prisonniers de guerre. Certaines des institutions nationales de droits de l'homme de la région effectuent également des visites, tandis que d'autres États ont chargé leur ministère des Droits humains de mener des visites d'inspection régulières. Jusqu'à présent, peu d'ONG ont obtenu un droit d'accès aux lieux de détention.

2. Le principe d'une surveillance indépendante n'est pas accepté par toutes les autorités

Cependant, **le principe de la surveillance n'est pas encore accepté partout**. Certaines autorités, telles que les services secrets et les militaires, sont **réticentes**. De manière générale, le principe d'une surveillance internationale semble rencontrer davantage de résistances que celui de visites par des experts nationaux. Mais certaines informations démontrent un **changement des mentalités**, certains pays ayant récemment accordé une invitation permanente aux procédures spéciales de l'ONU (Qatar, Liban, Tunisie).

3. Sensibilisation insuffisante sur la nature de l'OPCAT en tant que mécanisme de mise en œuvre

La prévention de la torture est une obligation incombant à l'État aux termes de l'article 2 de la Convention contre la torture de l'ONU, qui a généralement été ratifiée dans la région. **L'OPCAT est un mécanisme pratique qui aide les États** à mettre en œuvre les obligations qu'ils ont déjà contractées. Cependant, les autorités étatiques considèrent souvent qu'il faut d'abord mettre en œuvre pleinement la Convention contre la Torture avant de ratifier l'OPCAT.

4. Prévenir la torture dans un contexte de transition politique positive

Dans toute la région, des mouvements populaires appellent à la fin de la torture. Certains mouvements ont réussi à forcer des dirigeants autocratiques à quitter le pouvoir. Mais la chute d'un régime autoritaire ne peut, à elle seule, mettre un terme à une culture généralisée de la torture. Des réformes du secteur de la justice et de la sécurité sont nécessaires. L'OPCAT est un **outil idéal pour encadrer de tels processus de réformes** et aider la population à retrouver le contrôle et reprendre confiance dans les organes d'application de la loi, et par conséquent dans les structures étatiques.

Pistes concrètes pour aller de l'avant à débattre

L'objectif de la table ronde est de **définir une stratégie** pour la ratification et la mise en œuvre de l'OPCAT **adaptée aux spécificités de la région**. Différents moyens de mettre en œuvre une telle stratégie seront également débattus. Par exemple, les participants pourraient former une coalition régionale et/ou lancer une campagne régionale. Certains États, institutions nationales de droits de l'homme (INDH), ONG ou même des organes régionaux pourraient prendre la tête de telles initiatives.

En s'appuyant sur les premières expériences, le débat abordera les questions suivantes :

1. Comment **accroître la sensibilisation** à la valeur ajoutée de l'OPCAT dans la région ?
2. Quels arguments pourraient **convaincre les décideurs politiques** de la région à ratifier cet instrument ?
3. Quels sont les **obstacles à la ratification** et comment les surmonter ?
4. Quels sont les **alliés potentiels** pour mener des campagnes de ratification (ONG, INDH, médias, parlementaires, jeunes, chefs spirituels, organisations régionales, etc.) ?
5. Quelles sont les principales **difficultés** à surmonter pour la mise en place et la désignation de **mécanismes nationaux de prévention** et comment les surmonter ?
6. Comment garantir la **légitimité**, la **crédibilité** et l'**indépendance** des mécanismes nationaux de prévention dans la région ?